

Poli sainte baume 2024

REGLEMENT GENERAL

(Préambule)

. Pour 2024 nous allons tenter avec le concours de la municipalité du BEAUSSET, de la société POLI et tous nos partenaires et bénévoles, de définir un parcours renouvelé incluant dans sa partie finale un passage dans le territoire de sud sainte Baume comme à nos débuts ! Le traditionnel cadeau POLI qui sera cette année un maillot aux couleurs de la cyclo, les ravitaillements, la collation d'arrivée et la sécurité habituelle seront assurés par nos soins, au vu du parcours proposé, avec un kilométrage et dénivelé raisonnable pour le début de saison. Nous ne vous proposerons qu'un seul circuit en compétition chronométrée, mais innovons avec un parcours plus court en formule rando sans chrono, ni classement ouvert à tous à partir de 14 ans, ainsi qu'aux vélos à assistance électrique ! Nous souhaitons donc vous voir nombreux au départ et vous retrouver souriants à l'arrivée, satisfaits de votre prestation et contents du programme proposé.

1) DEFINITION

La Poli Sainte Baume est une épreuve Cyclo sportive du calendrier national FFC, organisée le **dimanche 7 avril 2024** au BEAUSSET 83330 par le COV sur un parcours unique de 115 kms et de 1460 m de dénivelé positif.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés et non licenciés (avec certificat médical de moins d'un an) à partir de 17 ans (juniors) femmes et hommes.

En parallèle et avec un départ différé à 8h45, sera organisée sur le même parcours (départ et arrivée) d'environ 46km et 780 m de dénivelé positif, une randonnée sans classement ouverte à tous à partir de 14 ans et tout type de vélo avec ou sans assistance électrique.

Les participants de la POLI Sainte BAUME sont tenus de prendre connaissance du règlement général de l'épreuve et de s'y conformer en toute circonstance, l'ignorance des règles citées sur ce règlement ne saurait en aucun cas servir d'excuse en cas de litige.

2) REGLEMENTATIONS

L'organisation se déroulera selon le règlement général de la Fédération Française de Cyclisme, et de l'UCI, l'épreuve étant inscrite au calendrier national des cyclo sportives.2024.

L'épreuve se conformera aux règles préfectorales actuellement en vigueur en application des nouvelles directives promulguées le 9 janvier 2018 par le code du sport : déclaration R331-6 et R331-7(CERFA. 15827.01) et le dossier technique RTS joint.

3) DIRECTION de COURSE

L'épreuve sera coordonnée par un directeur de course assisté de plusieurs commissaires accrédités qui assureront la régularité sportive de l'épreuve, toute réclamation devra être déposée auprès du jury des commissaires au plus tard une demi-heure après l'arrivée du concurrent, en cas de litige, le règlement général de la FFC (consultable sur son site web) sera appliqué.

Aucun véhicule non officiel de l'organisation ne sera toléré à l'échelon course, ni sur la rando, en conséquence tout concurrent suivi ou précédé par un véhicule accompagnant sera mis hors course sur le champ.

4) SECURITE

L'épreuve bénéficiera de la protection de voitures ouvrees, de motards et de signaleurs aux carrefours, le parcours sera entièrement fléché avec panneaux signalétiques de couleur aux carrefours, les concurrents et randonneurs devront se conformer strictement au CODE de la ROUTE en vigueur, et obéir aux éventuels commandements des forces de l'ordre, des commissaires de course et des signaleurs en cas de force majeure ! sous peine d'être mis immédiatement hors course ! ce dernier cas pourra également être appliqué si un participant est surpris à jeter divers objets sur la voie publique ou ne pas suivre le parcours publié sur le site officiel de l'épreuve.

Deux ambulances avec secouristes, ainsi qu'un médecin sont prévus pour assurer l'assistance médicale de l'épreuve.

Au moins deux véhicules « BALAI » fermeront le parcours et la sécurité ne sera plus assurée après leur passage ! Un contrôle horaire pourra être mis en place sur certains points du circuit afin de libérer la voie publique aux usagers. Ces contrôles horaires seront être affichés à la permanence de remise des plaques et signature des feuilles d'émargement.

Un numéro d'appel d'urgence figurera sur toutes les plaques des concurrents.

5) CONTROLE MEDICAL

Selon la loi française en vigueur, ainsi que les règlements sportifs nationaux et internationaux, les participants pourront faire l'objet d'un contrôle médical à l'arrivée, avec les conséquences légales prévues par la loi, ils devront obligatoirement s'y soumettre, faute de quoi, l'infraction sera constatée par le médecin délégué par l'état ou la fédération.

6) DROITS

L'organisation se réserve un droit d'images exclusif durant toute la durée de l'épreuve et ce concernant tous les participants inscrits.

Les médias désirant suivre l'épreuve ou relater celle-ci, aussi bien de façon écrite, parlée ou filmée et quel que soit leur support, devront en informer l'organisateur, celui-ci pouvant selon des cas précis refuser l'accréditation demandée.

7) INSCRIPTIONS :

La prise en compte de l'inscription est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année 2024 (FFC-FF TRI-UFOLEP-FSGT) portant attestation de la délivrance d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme de compétition, uniquement pour la cyclosportive.

Les non licenciés devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an à la date du 7 avril 2024.

Les mineurs (17 ans juniors) pour la cyclo et 14 ans pour la rando devront fournir une autorisation parentale.

Les participants à la randonnée ne devront pas fournir de certificat médical.

L'inscription à la POLI Sainte BAUME doit se faire sur le site internet suivant :

WWW.sportnconnect

TARIFS : 40 euros tous frais compris jusqu'au 31 mars minuit, donnant droit au maillot collector pour les 600 premiers inscrits, à la plaque personnalisée et à l'accès aux dossards prioritaires si éligibles, puis inscription possible jusqu'au jeudi 4 avril minuit sans garantie des avantages décrits ci-dessus, clôture irrévocable des engagements le jeudi à MINUIT.

CLUBS-TEAMS et ENTREPRISES : à partir du 11^e engagé. 10% de remise

RANDONNEE : 20 euros sans repas/ 30 euros avec repas d'arrivée.

Pas d'inscription sur place le DIMANCHE MATIN.

REPAS : possibilité de déjeuner sur place pour les accompagnants au prix de 10e.

PRESTATIONS Annexes :

– véhicules de dépannage neutres - accès au classement et à l'impression du diplôme sur internet- Récompenses à tous les podiums de catégories femmes et hommes - podium par équipes (clubs-teams-entreprises) sur 5 coureurs et au premier club en nombre de participants.

Demande de DOSSARDS PRIORITAIRES : fournir un justificatif d'un résultat dans les 50 premiers au classement scratch sur une cyclo sportive d'au moins 100 km ces derniers 12 mois avec votre engagement.

8) CATEGORIES : DAMES : W1	de 17 à 29 ans
W 2	de 30 à 39 ans
W 3	de 40 à 49 ans
W 4	50 ans et +

CATEGORIES HOMMES	M 1	de 17 à 34 ans
	M 2	de 35 à 39 ans
	M 3	de 40 à 44 ans
	M4	de 45 à 49 ans
	M 5	de 50 à 54 ans
	M 6	de 55 à 59 ans
	M 7	de 60 à 64 ans
	M 8	de 65 ans à 70 ans
	M 9	+ de 70 ans
	H	handisport

9) **PODIUMS** : sur le site d'arrivée à partir de 13 heures (les 3 premiers de chaque catégorie sont priés de se présenter à la cérémonie ainsi que les lauréats des classements annexes)

10) **DEPARTS** : Mise en grille à 8 h 15 Gymnase du collège

Départ officiel à la sortie du Beausset route du camp KM 0 à 8h30 (garage PEUGEOT)

(Possibilité d'un départ décalé pour les féminines à déterminer)

Départ de la randonnée 8h45 devant le Gymnase

11) **PERMANENCE-DOSSARDS** :

Le samedi 6 Avril de 14 h à 19 h : Gymnase du collège rue Montaigne

Le dimanche 7 Avril de 7 h à 8 h : même lieu

12) **ASSURANCES** : la police d'assurance RESPONSABILITE CIVILE est souscrite par l'organisateur qui assure l'ensemble de la manifestation.

L'assurance Individuelle accident est facultative, pour tous les licenciés FFC, c'est leur licence qui s'active en cas de besoin.

Les licenciés des autres fédérations et non licenciés ne sont absolument pas assurés en individuelle accident par l'organisation, ils peuvent souscrire une garantie auprès d'un assureur de leur choix ou souscrire soit une assurance à la journée (10 euros) auprès de l'organisateur, soit une licence cyclo sportive (59 euros pour l'année) proposées par la FFC sur leur site.

ATTENTION : Les assurances personnelles (famille ou habitation) n'ont aucune valeur sur les cyclo sportives. Concernant le matériel cycliste quel qu'il soit, vols ou dommages ne sont en aucun cas couverts par l'assurance de l'organisation ni par le comité d'organisation. I

13) **CONCLUSIONS** :

Ces règles générales pourront évoluer si nécessaire ! L'organisateur se réservant le droit à modification en fonction des circonstances et d'obligations imposées par les pouvoirs publics ou des conditions météorologiques défavorables.

Ce règlement est disponible sur les sites web de l'organisation et celui des inscriptions en ligne.

Tous les participants qui souhaitent s'engager, déclarent en avoir pris connaissance et se soumettre audit règlement, ainsi qu'à la législation Française et au code sportif édicté par la FFC.

Tout engagement complet, réglé et accepté, sera considéré comme définitif et non remboursable.

14) **ADDITIF** : Les organisateurs appliqueront les dispositions sanitaires en vigueur dictées par l'état au moment de la compétition.

La Cadière d'azur le 1^{er} Janvier 2024

Cyclisme Ouest Var